

LE P'TIT PINCEAU

FORMULAIRE D'INSCRIPTION année 2023-2024

L'inscription n'est effective lorsque la taxe d'inscription de 50.- et la cotisation annuelle de 40.- frs sont réglées. Le formulaire et le règlement doivent être signés et remis à Sylvianne Dénéreaz, Responsable

(à rendre au P'tit Pinceau ou à retourner à Sylvianne Dénéreaz, Ch. du Closel 4a, 1055 Froideville)

Enfant Nom et Prénom:.....

Date de naissance:.....

Parents Nom et Prénom :.....

Adresse :.....

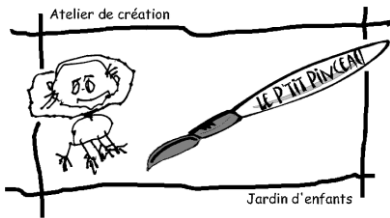
Téléphone:.....E-mail:.....

En cas d'urgence Nom de la personne à appeler:.....

Téléphone:.....

Horaires	lundi	Mardi	jeudi	1X/semaine	2X/semaine	3X/semaine
A (3h) 8h30-11h30				180.-/mois	360.-/mois	540.-/mois
B (4h) 7h30-11h30				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois
C (4h) 8h00-12h00				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois
D (4h) 8h30-12h30				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois
E (5h) 7h30-12h30				300.-/mois	600.-/mois	900.-/mois

Merci de mettre une croix sous le jour et l'horaire choisi



LE P'TIT PINCEAU

Situation familiale :

Fratrie:.....

Profession de la maman :

Profession du papa :

Situation particulière de l'enfant :.....

Nom du pédiatre :..... Téléphone :.....

Renseignements médicaux :

Votre enfant est-il allergique? :.....

Si oui, à quoi (aliment, médicament, piqûres, etc) :

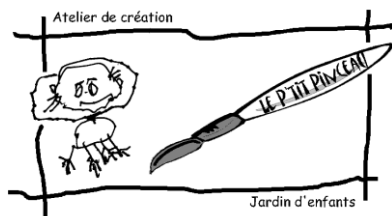
Assurance RC :.....Assurance maladie :.....

Attentes des parents:.....

Autorisation photos :

Acceptez-vous que votre enfant soit pris en photo dans le cadre du P'tit Pinceau:.....

Date:.....Signature du représentant légal:.....



LE P'TIT PINCEAU

Règlement

Présentation

Le P'tit pinceau est une association à but non lucratif visant à développer l'épanouissement, la socialisation, la créativité et l'autonomie des enfants en âge pré-scolaire dans un cadre individualisé, sécurisant et ludique. Chaque famille qui inscrit son enfant devient membre de l'association et paie une cotisation de 40.- par année. Les statuts sont sur le site internet.

Le jardin d'enfants Le P'tit Pinceau est une structure privée au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par l'OAJE.

Admission

La fréquentation à Le P'tit Pinceau est ouverte aux enfants âgés de 30 mois à 5 ans. L'inscription peut s'effectuer en cours d'année.

Horaires et tarifs

	Horaires possibles	Lun	Ma	Jeu	1 matin /semaine	2 matins/semaine	3 matins/semaine
A	8h30 à 11h30 (3h)				180.-/mois	360.-/mois	540.-/mois
B	7h30 à 11h30 (4h)				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois
C	8h00 à 12h00 (4h)				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois
D	8h30 à 12h30 (4h)				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois
E	7h30 à 12h30 (5h)				300.-/mois	600.-/mois	900.-/mois

Frais d'inscription: CHF 50.00 (payable une fois par cycle et par enfant)

Rabais pour fratries: 10% de rabais sur les tarifs affichés pour le 2^{ème} enfant.

Fermetures annuelles

Le P'tit pinceau fonctionne selon le calendrier scolaire vaudois, cependant la rentrée s'effectue une semaine après la rentrée scolaire et l'année se termine une semaine avant la fin de l'année scolaire.

Ecolage

Les écolages sont dus 10 mois par année scolaire, soit de septembre à juin.

L'écolage est payable au moyen des bulletins de versement correspondants, au plus tard le 5 du mois. Les écolages se paient au début de chaque mois au moyen des bulletins correspondants envoyés par mail; lors du paiement merci de spécifier le mois, ainsi que le prénom et nom de l'enfant.

Si besoin, voici les coordonnées bancaires: Banque Raiffeisen, numéro de compte CH52 8080 8001 8402 7288 6- EPP-KIDS&FAMILY, Av. de Préville 2, 1510 Moudon.

*L'inscription de votre enfant devient effective après avoir payé les frais de dossier 50.- frs. En devenant membre de l'association vous êtes invité à régler la taxe annuelle de 40.- frs.

Une fois le formulaire et le règlement signés, ceux-ci sont à remettre à Sylvianne Dénéreaz. Si le règlement signé n'est pas remis avec l'inscription il sera déclaré comme accepté tacitement.

Ass. EPP-KIDS&FAMILY/ Le P'tit Pinceau ~ rue du Battoir 2 ~ 1063 Chapelle-sur-Moudon

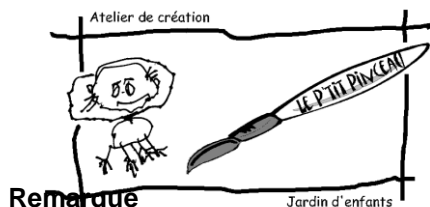
Compte Raiffeisen numéro CH52 8080 8001 8402 7288 6

Sylvianne Dénéreaz : 079 590 97 45

www.ptitpinceau.ch

contact@ptitpinceau.ch

sylvianedeneraz@yahoo.fr



LE P'TIT PINCEAU

Remarque

*La taxe d'inscription est due pour une première inscription et ne concerne pas une réinscription.

Aucune déduction ne peut être accordée pour cause d'absence, de maladie ou de vacances, sauf en cas de décision spéciale du comité. Toute demande doit être motivée par un courrier.

Nous acceptons les dépannages d'urgences, dans la limite des places disponibles. Pour se faire il est conseillé de faire la demande par téléphone.

En cas d'épidémie ou de pandémie, l'écolage pourra être réduit selon décision du comité. Les parents qui souhaitent soutenir Le P'tit Pinceau en payant le tarif usuel, le signalent par un mail.

Démission

En cas de démission anticipée, le délai de résiliation est fixé à 2 mois et doit être annoncé par courrier ou par mail au comité. En cas de démission anticipée même si l'enfant ne fréquente plus le jardin d'enfants, les 2 mois d'écolage restent dus.

En cas de démission due à une épidémie ou une pandémie, le délai est raccourci à une semaine après la réouverture officielle. En cas de non-résiliation officielle par mail ou courrier, même si l'enfant ne vient pas, la place sera facturée.

Retard de paiement et non-paiement

En cas de non-paiement aux échéances prévues, Le P'tit Pinceau se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat et de ne plus accueillir l'enfant; le montant de la facture reste dû et est majoré de 40.- frs.

Assurance

L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident privée.

L'équipe du P'tit pinceau ne prend aucune responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeurs (chaînette, bracelet, boucles d'oreilles...).

Santé

Le P'tit Pinceau prend toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour prévenir la propagation de maladies contagieuses. Nous pouvons être amenés à refuser un enfant malade à son arrivée. Lorsqu'un enfant est malade, l'EDE responsable contacte les parents pour qu'ils viennent le chercher dans les meilleurs délais. En cas d'urgence ou d'impossibilité à atteindre les parents, ceux-ci délèguent à l'EDE la responsabilité de faire appel au pédiatre ou aux services d'urgence si nécessaire. Les parents acceptent que les frais engagés le cas échéant, (par exemple une ambulance) soient à leur charge.

L'enfant ne pourra pas être admis au P'tit Pinceau dans certains cas de maladie:

Fièvre de 39°C ou plus.

Conjonctivite purulente, jusqu'à 24h après le début d'un traitement antibiotique.

Poux ou autres infestations parasite de la peau, éviction jusqu'à 24h après le début du traitement.

Angine ou autres infections à streptocoque (scarlatine), éviction jusqu'à 24h après le début du traitement par un antibiotique et l'arrêt de la fièvre.

Hépatite virale A, éviction jusqu'à 1 semaine après le début de la maladie (retour sur avis médical).

Rougeole, éviction jusqu'à 6 jours après le début de l'éruption, puis selon l'état général.

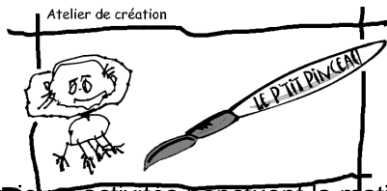
Impétigo, éviction jusqu'à 24h après le début d'un traitement antibiotique.

Grippe et symptômes grippaux (toux avec fièvre).

Aspects pratiques

A la rentrée au P'tit Pinceau, l'enfant n'a pas besoin d'être propre (les parents fournissent les langes).

L'enfant a besoin d'une paire de pantoufles à son nom, un sac à dos pratique à ouvrir avec une collation à l'intérieur. Merci de munir votre enfant d'un goûter, nous fournissons l'eau ou la tisane.



LE P'TIT PINCEAU

Plusieurs activités ponctuent la matinée : accueil, jeux libres, créativité, récréation, animation collective. Nous avons la possibilité d'aller à l'extérieur, en particulier à la place de jeux. L'enfant doit avoir des habits appropriés à une activité extérieure quelle que soit la météo. La place de jeux est sur un terrain herbeux donc facilement humide, à toutes saisons.

En dehors des parents, toute autre personne qui vient récupérer un enfant doit être signalée à l'EDE.

Droit à l'image

Les photos de votre enfant sont utilisées pour son cahier de souvenirs uniquement à l'intention des parents.

Je soussigné(e) confirme accepter le règlement ci-dessus. (A rendre avec l'inscription.)

Date:.....Signature du représentant légal:.....